



HAL
open science

La corruption au Mali : causes, conséquences et solutions

Jabir Toure

► **To cite this version:**

| Jabir Toure. La corruption au Mali : causes, conséquences et solutions. 2017. hal-04413633

HAL Id: hal-04413633

<https://hal.science/hal-04413633>

Submitted on 23 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La corruption au Mali : causes, conséquences et solutions

La corruption est un phénomène dangereux qui a bousillé la société malienne. Ses effets touchent toutes les couches sociales, ce qui freine considérablement le développement du pays. Malgré quelques « mesures » pour lutter contre ce phénomène, la corruption persiste au sein de la société. Nous analysons, ainsi, ses causes, conséquences ainsi que les solutions idoines pour y mettre fin.

I- La persistance de la corruption

Qu'est-il advenu du slogan de « kokadjè¹ » brandi au lendemain de la révolution de mars 1991? Quelle est l'utilité pratique de ces différents moyens de lutte mis en place à grands renforts de publicité? Peut-on raisonnablement prétendre lutter contre la pauvreté, atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et laisser persister la corruption et la délinquance financière? Le refus de sanctionner la corruption n'est-il pas aussi une forme de corruption?

La corruption est un phénomène dangereux qui a bousillé la société malienne. Ses effets touchent toutes les couches sociales, ce qui freine, considérablement, le développement du pays à tous les niveaux. Malgré quelques « mesures » pour lutter contre ce phénomène, la corruption persiste au sein de la société. Les causes de la persistance de la corruption sont nombreuses. Cela va du plus haut sommet de l'Etat à la société civile. On assiste à l'expansion des réseaux de corruption et de détournement des fonds publics qui vivent indubitablement leur printemps dans le Mali d'aujourd'hui.

A. Les tentatives d'explications : le manque de volonté politique et le laxisme des plus hautes autorités.

Le Mali est un pays pauvre, mais il souffre moins de son manque de richesses que de la mauvaise gestion teintée d'affairisme et de corruption. Une petite minorité de personnes s'est accaparé la majorité des richesses du pays qu'elle gère selon son bon vouloir. Comme d'habitude, entre le discours et la réalité, le fossé reste énorme. La corruption et l'impunité doivent être combattues et sanctionnées avec rigueur. Le refus de sanctionner, le silence devant la corruption appartiennent aussi à l'ordre de la corruption. La société malienne est gangrenée.

¹ Expression en langue Bamana signifiant : rendre très propre.

La pratique de la corruption n'est pas un fait isolé au Mali, elle tend de plus en plus à se généraliser. Le phénomène est, dit-on aujourd'hui, systématique. Les acteurs de la corruption se rencontrent dans tous les secteurs publics, parapublics et privés. Ils sont présents dans toutes les catégories socio-professionnelles.

Toutefois, la corruption est plus visible chez les uns que chez les autres. Ainsi, souligne le rapport, la justice, l'éducation, la santé, la politique, les administrations fiscales et économiques, les institutions privées, les institutions financières et d'aide au développement, les services de répression (polices, douanes, gendarmerie, garde, eaux et forêts), les services de contrôle (impôts, affaires économiques inspections, etc.) Malgré ces observations, le constat reste alarmant. Les gîtes de la corruption sont connues des autorités chargées de son éradication. Mais l'action publique contre la corruption ne suit pas les promesses des responsables et pour cause ?

Le concept de gouvernance suggère une idée de rationalité dans la façon de gérer la chose publique, ces actions doivent être soutenues par une organisation plus efficace de l'administration, une culture du sens de l'Etat et du civisme dans l'application de la loi et des règlements. Pourquoi cette absence révoltante de toute politique anti-corruption préventive, dissuasive et coercitive ? Comment expliquer et concevoir que la gouvernance actuelle défaille à éradiquer ce phénomène tangible qui est sans doute un frein mortel au développement et au progrès de notre pays ? Quelle est l'utilité pratique de l'existence du Vérificateur Général et de la Cour des Comptes s'il n'y a pas de volonté politique affichée ? Qu'est-il advenu des différents rapports du Vérificateur Général ?

Pourtant, les belles poésies des Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière sont encore présentes dans les esprits. Tous les classements mondiaux de l'organisme non gouvernemental Transparency International donnent un classement peu honorable au Mali quant à son indice de perception de la corruption (IPC). Le pays est toujours placé dans la deuxième moitié du tableau en fonction de la perception du niveau de corruption affectant l'administration publique et la classe politique. Cela interpelle la conscience de tout patriote. Dans une période de corruption, le silence devient synonyme d'une complicité aussi dangereuse et répugnante que la corruption. Si la lutte contre la déprédation et le brigandage des fonctionnaires de l'Etat n'est pas prise dans l'ordre des priorités, toute lutte contre la pauvreté, le sous-développement serait vouée à l'échec.

B. Le laxisme des plus hautes autorités

Bon nombre des cadres et des citoyens ordinaires prétendent qu'il est vain de s'époumoner à lutter contre la corruption et invoquent tantôt la fatalité, tantôt la nécessité pour justifier leurs actes répréhensibles. Est-ce une fatalité?

La lutte contre la corruption est le résultat d'une volonté politique. La corruption n'est pas une fatalité et la preuve a été administrée par le régime socialiste de la Première République. Les cadres nouvellement aux affaires du pays avaient un idéal soutenu par l'idéologie socialiste et les principes encore vivaces qui ont guidé pour l'accession à l'indépendance. L'avènement du Comité Militaire de Libération Nationale à la suite du Coup d'Etat du 19 novembre 1968, a libéré les instincts des corrupteurs et des corrompus et l'exemple le plus cité est la construction des villas de la sécheresse sur le détournement des dons de l'aide alimentaire. Sous ce régime militaire, la corruption a persisté et a été érigée en système dont le centre de gravité se trouvait dans l'entourage des hautes autorités du pays. Le régime de la Troisième République a fait des milliardaires dans tous les secteurs par la systématisation des 10% dans l'attribution des marchés publics, les exonérations et autres privilèges distribués aux opérateurs économiques avec les retombées qui en découlaient. La révolution de mars 1991 et l'instauration du multipartisme intégral aurait dû moraliser la vie publique. Mais hélas le libéralisme économique a été assimilé par certains opérateurs économiques à une licence à l'enrichissement à outrance et par tous les moyens et même par la corruption. Affirmer et soutenir que la corruption est inhérente à la nature humaine ne tient pas. En témoignent non seulement ses variations selon les époques mais encore la grande diversité de sa présence selon les latitudes. Dans certaines régions du monde, la corruption demeure exceptionnelle, dans d'autres elle est endémique à cause de l'inaction de l'administration. D'où l'on conclut parfois qu'elle est consubstantielle à certaines civilisations, voire institutionnalisée, en particulier lorsqu'on parle de l'Afrique ou précisément du Mali. Il arrive trop souvent que l'on s'abrite derrière des coutumes locales pour justifier l'inacceptable. Les traditionnels échanges de cadeaux en Afrique ou dans le pacifique ne sauraient servir d'alibi à la pratique des dessous de table: ils se font ouvertement, au su de tous et portent sur des objets de faible valeur. Ce qui compte est le geste, et non le prix. Cette conception de corruption est vécue au Mali comme un élément de la culture. C'est donc l'homme malien, avec son goût de "posséder" et de "jouir" qui pose problème. L'envie de posséder est telle, qu'à tous les niveaux (du petit mécanicien ou petit apprenti du « sotrama² »

² Transport en commun (le plus populaire et le moins cher) de Bamako et d'autres villes du Mali.

jusqu'au niveau le plus élevé de l'Etat), l'homme malien ne recule devant rien pour amasser des biens.

C. L'impact de la pesanteur sociale et la banalisation du phénomène par les intercessions

La société civile a un rôle de premier plan dans le processus de bonne gouvernance car elle a le monopole du contrôle de l'action gouvernementale par ses représentants. Mais lorsque celle-ci s'engouffre dans la pratique de la corruption, cela ne fera qu'encourager les dirigeants à se pérenniser dans cette situation mafieuse parce que tout simplement ils n'auront de compte à rendre à personne si ce n'est qu'à leur conscience. L'implication de la plupart des membres de la société dans la corruption a métamorphosé cette dernière en un phénomène social à tel point que tout « citoyen lambda » aurait, une fois, violé la loi pour obtenir satisfaction, par empressement, négligence, orgueil ou paresse.

Les maliens et les maliennes posent à longueur de journée des actes négatifs qu'ils n'ont pas le courage d'assumer. Quand un individu est appréhendé, il fait recours à des personnes âgées pour plaider sa cause. Cela est vécu au Mali comme une coutume et cela affaiblit la puissance d'intervention de l'Etat. L'intercession qui peut être rendue par un nombre impressionnant d'autres concepts: intervention, arrangement, supplique, etc. C'est connu qu'en Afrique (mais également ailleurs dans le monde), des hommes et des femmes, (préposés à cela ou non) sont toujours intervenus sur demande auprès d'une partie (blessée ou offensée) en faveur de la partie (offensante, débitrice). C'est de bonne pour le subalterne (demandeur) d'envoyer une mission d'intercession auprès d'un supérieur. On repère bien la "sensibilité anthropologique" c'est la personne, ses côtés dits faibles", c'est à travers cette "faiblesse anthropologique" que la mission "opère" : vieilles femmes, le conjoint ou la conjointe, l'ami auquel on ne refuse rien, le père ou la mère, l'oncle ou la tante, les beaux-parents, etc. Cette "agression" de la libre sensibilité opère généralement et toujours. Quel fils n'écouterait pas son géniteur qui vient le supplier en faveur d'une tierce personne? Ainsi, il semblerait qu'en Afrique, qu'il n'y ait rien que ce "vagabondage intercesseur" n'arrive à régler. Alors les maliens s'y adonnent à cœur joie! "Quand ça chauffe, on envoie les vieilles femmes" auprès du Président de la République. Pourquoi sommes-nous incapables d'assumer les retombées (négatives) des gestes que, pourtant, nous posons en connaissance de cause?

Intercession, oui, mais justice et "punition" aussi pour que le coupable prenne conscience que si une société fonctionne, c'est qu'il y a des règles qui doivent être respectées. Ainsi, nous

posons des actes des plus répréhensibles pour ensuite recourir à l'intercession afin d'échapper aux conséquences desdits actes, c'est le reflet d'une conscience obtuse qui refuse la "sanction" au profit de l'impunité !

À cette intercession, il faut ajouter l'influence de la parenté à plaisanterie (cousinage). Un concept qui remonte à des siècles, c'est une tradition qui a été inculquée par les anciens, pour l'harmonie de la vie en société.

D. Le cousinage et l'impunité des actes délictuels

Dans les rapports complexes véhiculant la paix, l'entraide, la solidarité, le pardon, le pacte de sang, la parenté à plaisanterie a eu à jouer un rôle éminemment positif depuis l'Empire du Ghana. Mais aujourd'hui, cette pratique est devenue un moyen efficace d'échapper à la punition. Certes, le cousinage à plaisanterie est bien ancré dans les habitudes et bien vécu aujourd'hui par les acteurs concernés. Il est, cependant, à craindre demain, que l'inflation, la chosification, et surtout l'instrumentalisation de celui-ci dans et par les médias, et dans la bouche de certains politiciens ne soient ses véritables fossoyeurs et produisant les effets contraires, du moins en semant le doute, la gêne et la confusion. La parenté à plaisanterie s'est désormais invitée dans les commissariats et les prétoires empêchant à la justice de fonctionner et aux sanctions, de tomber. Elle s'est invitée sur les routes, dans la circulation empêchant à d'honnêtes policiers et d'autres agents de la routière de faire correctement leur métier. Elle s'est invitée dans les administrations et les couloirs des services d'Etat allouant prébendes, postes et autres libéralités, tout cela, au nom de cette «sacrée parenté à plaisanterie ». Elle s'est invitée à l'école, à l'université, faussant les notes et les examens, bradant les diplômes comme des beignets au marché! Surtout, elle s'est invitée dans la politique, au plus haut sommet de l'Etat faussant les débats politiques, excusant celui-ci, pardonnant à celui-là malgré la lourdeur de sa faute. Ainsi, ce cousinage, loin d'être un outil de partage avec autrui, est devenu un outil de promotion personnelle, à des fins très diverses: obtention de faveurs auprès d'une connaissance dans l'administration, pour l'obtention d'emplois, de diplômes, etc. Il s'agit de l'utilisation « démagogique» que nous pourrions d'ailleurs rapprocher de certaines formes de corruption en ce qui concerne le pouvoir. Ici, entrer en « cousinage » n'a pas pour but de plaisanter et de rire avec autrui, mais de s'en servir. Nous sommes loin des descriptions angéliques visant à faire de l'Afrique le continent de l'humanisme, de l'amour et du respect. D'où l'urgence à appliquer la loi en lieu et place du consensus, car la primauté de la loi sur la coutume exige l'application stricte des dispositions de celle-ci qui doivent sanctionner les pratiques qui vont à son encontre.

La pratique de la parenté à plaisanterie est devenue une réalité sociologique qui prend le dessus sur l'Etat, ce qui entraîne l'inaction de la puissance publique à l'égard de ceux qui se croient tout permis parce qu'ils ont leurs cousins dans les services de répressions qui les blanchiront: tradition oblige; ainsi, beaucoup de contraventions, délits, crimes restent impunis; cela débouche sur la récidive parce que le fautif ne sera jamais puni de ses actes délictuels.

II- Les solutions envisageables pour lutter efficacement contre la corruption.

Tout d'abord, pour mener à bien cette lutte, il est indispensable de mettre l'accent sur la séparation des différents pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Le système judiciaire est l'acteur « par excellence » de la lutte contre la corruption. Quand il ne joue pas son rôle ou lorsqu'il est atteint par la gangrène, tout le système devient corrompu. C'est dire qu'il faut un engagement ferme des politiques pour garantir l'indépendance totale du pouvoir judiciaire pour qu'il puisse faire son travail, et au besoin, instaurer une répression implacable de la corruption en son sein.

Par ailleurs, les populations doivent s'organiser et faire pression. Aussi, s'agissant de la population, il faut mettre l'accent sur l'éducation, pour apaiser l'inquiétude sur le caractère culturel de la corruption.

A. La nécessaire implication de l'ensemble de la société :

La lutte contre la corruption n'aura de succès que lorsque toutes les couches de la société et les autorités politiques et judiciaires s'impliqueront à fond, à savoir l'Etat à travers les institutions de la République par une volonté politique sans réserve, ensuite les élus par les moyens d'information, d'éducation, de sensibilisation et de vulgarisation des méfaits de la corruption.

S'agissant du rôle de l'Etat, les autorités centrales doivent afficher une volonté politique soutenue en matière de lutte contre la corruption et la délinquance financière afin de bénéficier de la confiance du peuple et des partenaires au développement. Pour parvenir à un résultat probant, l'Etat doit élaborer et appliquer rigoureusement des normes de contrôle par le renforcement de l'effectivité et la régularité des activités de contrôle interne et externe. La coordination des activités des organes de contrôle, le développement et la systématisation de l'audit sont des pistes à explorer pour l'atteinte des objectifs. Pour ce faire, l'Etat se doit:

- d'appliquer rigoureusement les textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment les enquêtes de moralité;

- tenir compte des critères de probité et d'intégrité dans le recrutement et la nomination des cadres;
- transmettre les rapports à la justice par les voies appropriées pour une suite éventuelle.

Un autre aspect important à prendre en considération, il s'agit de l'impact de l'Etat sur les conditions de vie et de travail des agents. Une lutte efficace contre la corruption passe nécessairement par l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents du secteur public mais aussi leur formation et leur sensibilisation à l'éthique de transparence dans la gestion des affaires de la cité. Une politique de simplification et de célérité des procédures administratives est aussi un gage de bonne gouvernance. Le renforcement des organes et systèmes de contrôle existants et la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires en matière de lutte contre la corruption sont des mesures complémentaires pour son succès.

B. Le rôle de l'institution législative : L'immunité parlementaire en question

De par sa qualité d'institution représentative clé dans la démocratie, l'organe législatif national doit s'impliquer dans toute démarche de lutte contre la corruption. En effet, l'institution législative constitue un « pilier » essentiel dans la lutte globale aussi contre la corruption majeure que la corruption mineure du fait notamment qu'elle est censée examiner et adopter des lois anti-corruption, d'une part, et contrôler les administrations gouvernementales, d'autre part. Le législateur peut susciter la prise de conscience au sein du public à propos du coût élevé de la corruption et des moyens adéquats pour la combattre. Afin de combattre la corruption de manière plus efficace, les parlementaires doivent commencer d'abord par mettre de l'ordre dans leur propre maison. À cette fin, ils doivent établir des normes de bonne conduite qui s'appliquent à eux-mêmes, car le comportement immoral de quelques membres peut jeter le discrédit sur l'ensemble de l'institution qui sera perçue comme étant la source du problème plutôt que la solution.

Dans la plupart des pays, les parlementaires jouissent d'une certaine forme d'immunité contre les poursuites civiles et/ou pénales. L'immunité parlementaire est une question controversée. Alors que l'immunité vise à permettre aux parlementaires d'exercer leurs fonctions loin de poursuite motivée par des considérations politiques, ce qui fait croire aux parlementaires qu'ils sont au-dessus de la loi.

Dans le cas du Mali, des velléités de suspension d'immunité parlementaire ont été brandies à l'encontre de certains parlementaires sans que cela n'aboutisse à la levée de cette protection et

l'exécutif n'est jamais allé au fond de sa logique de poursuite des parlementaires, entravant ainsi le pouvoir judiciaire d'appliquer aux représentants du peuple, les rigueurs des textes qu'ils votent.

C. Les solutions

a- À moyen terme :

- mettre en synergie les structures de contrôle;
- déterminer la pertinence des différentes structures de contrôle;
- systématiser les contrôles internes et externes;
- multiplier les pôles économiques;
- faire une déclaration de leurs biens par tous les cadres nommés par un décret et par arrêtés, par les élus locaux, régionaux et nationaux. Déclaration à mettre périodiquement à jour et à publier dans le journal officiel;
- réduire les dépenses de fonctionnement hors salaires;
- séparer les pouvoirs, au niveau d'interférence, de l'exécutif dans le judiciaire ainsi que le législatif;
- améliorer la grille salariale de la fonction publique;
- accentuer les mesures de lutte contre la fraude dans tous les examens et concours dans les secteurs;
- conscientiser la population à la citoyenneté et à la lutte contre la corruption et la délinquance financière;
- auditer les comptes des partis politiques ayant bénéficié des subventions de l'Etat par les structures de contrôle;
- fixer les montants des frais des campagnes électorales à l'occasion des élections municipales, législatives et présidentielles;
- publier et vérifier les comptes des campagnes électorales aux fins de moralisation et de respect de l'éthique;

- introduire l'éducation civique et morale dans les programmes scolaires et universitaires

b- À long terme :

L'obtention de résultats probants dans la lutte contre la corruption nécessite:

- une volonté politique ferme et durable des programmes de vérifications;

- assurer une application rigoureuse et durable de la lutte contre la corruption;

- assurer la transparence de la lutte contre la corruption, plus de transparence dans la passation des marchés publics;

- forte mobilisation de la société et des citoyens pour la lutte contre la corruption;

- renforcer l'indépendance des organes de la justice en leur octroyant plus de moyens financiers et matériels;

- forte mobilisation des organisations de la société civile pour faire de l'intégrité dans la gestion des affaires publiques une valeur fondamentale et une question électorale majeure. Cela implique de sensibiliser le public aux effets néfastes de la corruption sur leurs conditions de vie, ainsi qu'informer le public sur les actes de corruption détectés.